

## **DOSSIER DE PRESSE**

# **Inauguration de la résidence Le Mascaret de Cherrueix**



**Le mardi 20 novembre à 16h30**

## **DOSSIER DE PRESSE**

---

▶ ***L'Adapei- les papillons blancs d'Ille et Vilaine***

▶ ***Présentation du projet***

▶ ***Plan de financement de la construction***

▶ ***Déroulement de l'inauguration***

## **Présentation**

### **Adapei– Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine**

---

L'Association Adapei - les papillons blancs d'Ille et Vilaine a été créée en 1961 par des parents d'enfants en situation de handicap mental unis autour de préoccupations communes :

- accueillir les personnes handicapées mentales et leurs parents
- écouter et aider
- promouvoir des réponses adaptées aux besoins des personnes
- mettre en œuvre les moyens permettant de garantir les droits des personnes handicapées mentales

L'Association Adapei - les papillons blancs d'Ille et Vilaine intervient sur le département qui regroupe 353 communes. Elle a créé à ce jour 34 établissements et services qui accompagnent et accueillent plus de 2000 personnes en situation de handicap mental. Elle emploie 1100 salariés et développe une action importante à partir de son réseau de bénévoles.

L'Association Adapei - les papillons blancs d'Ille et Vilaine est rattachée à l'Unapei avec laquelle elle partage les **valeurs** familiales de mouvement parental.

Elle revendique son identité de représentation des personnes en situation de handicap mental et de gestionnaires d'équipements et de services en tenant compte des réformes et des évolutions récentes du secteur médico-social et de la nécessité de préserver l'équilibre entre militance et gestion.

Forte de cette identité l'Association exprime ses **volontés**, définit ses **missions**. Pour mettre en œuvre ses objectifs, elle engage des **moyens** conformément aux cadres réglementaires, et aux obligations légales, en veillant à ce que chacun puisse s'approprier les éléments de ces repères communs.

### **Les services**

L'Association s'appuie sur un réseau de familles réparties sur les différents territoires du département et grâce auquel elle entretient une relation d'aide et de conseils auprès de ses adhérents à travers l'action familiale ; elle assure la représentation de l'Adapei localement dans les diverses instances du CCASS, des comités de coordination et auprès des associations locales.

L'Association assure la production et la diffusion de la revue «Vivre Ensemble en Ille et vilaine» 4 fois par an et l'organisation de week-ends et séjours de vacances pour enfants et adultes handicapés.

L'Association est représentée au sein d'organismes publics : Maison Départementale des Personnes Handicapées, comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale.

### **Les valeurs du mouvement parental**

L'Adapei est affiliée au mouvement national Unapei.

Celui-ci affirme le rôle primordial de la famille comme socle de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion de la personne handicapée mentale. Pour elle, la famille doit être entendue au sens le plus large du terme.

Mouvement militant essentiellement familial, porteur d'expériences et de propositions, l'Unapei est ouverte à l'implication et à la contribution des amis des personnes handicapées mentales qui s'intéressent à son action et qui sont à l'écoute de ces dernières.

L'Unapei et les associations qui la composent partagent des valeurs fortes qui structurent l'action commune et lui donnent un sens.

## **PRESENTATION**

### **HISTORIQUE DU PROJET :**

Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale (convention du 20 octobre 2006) entre deux associations, l'Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine et l'association AMARRES, prenant appui dans l'esprit sur les dispositions législatives concernant les groupements et les coopérations prévues par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 (cf. article 21).

L'association AMARRES, association de parents et d'amis du secteur Nord du département d'Ille-et-Vilaine, avait depuis quelques années en projet la création d'un établissement. Son travail a notamment permis l'inscription de ce projet dans le schéma départemental en faveur des personnes handicapées (actualisation pour la période 2006 – 2010).

Elle a fait le choix de s'appuyer sur les compétences techniques de l'Adapei pour finaliser son projet.

Les deux associations travaillent de concert sur les études préalables, le montage des différents dossiers, le projet de fonctionnement, le projet architectural.

Une fois l'établissement créé, la convention prévoit la poursuite du partenariat au sein de commissions et du Conseil à la vie sociale.

**28 PLACES**

**13 places Foyer de Vie**

**13 places Foyer d'Accueil Médicalisé**

**2 places d'accueil temporaire (1 FDV – 1 FAM)**

### **PUBLIC ACCUEILLI :**

L'accueil est prévu pour des personnes handicapées mentales adultes n'exerçant pas d'activité professionnelle dont l'autonomie ou la dépendance partielle les rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de la vie.

La déficience intellectuelle présentée a pour effet de nécessiter une surveillance permanente du fait de troubles du comportement et/ou de la relation et de la perte d'autonomie.

Conditions d'admission :

- Avoir plus de 20 ans
- Bénéficier d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), vers un Foyer de vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé.

### **LES MISSIONS INTEGREES DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT :**

- L'établissement met en place au plus tôt les éléments constitutifs du respect du droit de l'utilisateur (projet d'établissement, contrat de séjour, projet individuel, Conseil à la vie sociale,..)
- Il propose un espace de vie associant espaces privatifs et collectifs différenciés
- Le projet architectural prend en compte les particularités de ceux qui vont y habiter
- Son personnel présente la compétence et la diversité permettant de prendre en compte l'ensemble des besoins et aspirations de la personne handicapée.
- L'établissement propose et à l'externe à chaque fois que possible et à l'interne quand cela est nécessaire un ensemble de prestations et d'activités garantissant un service de qualité dans les domaines de l'animation, du soin, des services.
- Le projet s'appuie sur la valorisation du quotidien comme vecteur de relations attentives et de bien-être partagé
- Les échanges avec l'extérieur (associations, commune, établissements similaires, voisinage..) et l'intervention possible de bénévoles sont recherchés.

## **FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION**

L'établissement sera ouvert 365 jours par an. L'accueil et l'hébergement y sont donc permanents.

2 places sur les 28 sont réservées à l'accueil temporaire (3 mois au maximum) avec pour but une alternative à l'entrée définitive en établissement, une préparation à un accueil définitif, un accueil d'urgence en cas de nécessité, une possibilité pour les familles de « souffler » un peu dans certaines circonstances.

Les liens familiaux doivent être préservés et la possibilité de départs en week-end et en vacances assurée.

Un budget spécifique est sollicité pour permettre à tous de pouvoir bénéficier chaque année de vacances dans un lieu autre que celui où ils sont hébergés toute l'année.

### ***Prestations d'hébergement et de restauration***

- ✓ Chambres et sanitaires individuels dans des unités de vie de 7 personnes regroupant pour deux unités de vie salle à manger, salon, espace de vie
- ✓ Restauration préparée en cuisine sur place 7 jours /7.

Le repas du midi sera servi en commun avec l'aide des animateurs et des maîtresses de maison.

Les repas du soir pris sur les lieux de vie sont livrés par la cuisine de l'établissement en liaison chaude.

- ✓ Fourniture du linge autre que personnel. Entretien de l'ensemble du linge.

### ***Les soins et le médical***

Une infirmière s'occupera des soins quotidiens et du suivi général de la santé (traitement, surveillance, accompagnement).

Chaque adulte pourra faire appel au médecin de son choix (médecin de proximité).

### ***La notion de référence***

C'est un élément clé du service rendu à la personne et à sa personnalisation. Chaque personnel éducatif sera référent d'un ou plusieurs adultes.

Il aura la charge en collaboration avec l'ensemble des intervenants autour d'une personne de préparer, de rédiger, de réévaluer le projet individualisé. Il établit un contact privilégié avec l'adulte, met en place des entretiens réguliers. Il est l'interlocuteur privilégié de la famille et du tuteur. Il met à jour le dossier éducatif, suit en collaboration avec l'infirmière l'évolution de l'état de santé de l'adulte.

Le référent est une personne ressource à la jonction de l'ensemble des réflexions concernant un adulte.

### ***Les activités internes et externes***

Les espaces d'activités sont différenciés autour de thèmes particuliers. Exemples : espace serre et jardin, espace esthétique, espace relaxation, espace bricolage, espace libre.

## LE PERSONNEL :

<b>Personnel Administration et Direction</b>		
	Nombre	ETP
Directeur	1	0,4
Chef de service	1	1
Agent adm. princ.	1	0,7
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2,1</b>
<b>Services généraux</b>		
Maîtresse de maison	4	3
Cuisinier	1	1
Agent serv. Cuisine	1	1
Agent serv. Lingerie	1	0,75
Ouvrier entretien	1	0,5
Agent entretien	1	0,5
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>6,75</b>
<b>Service éducatif et Aide à la personne</b>		
Animateur 1ère cat.	2	2
Animateur 2ème cat.	2	2
Aide soignant	6	6
AMP	5	5,5
AMP/Aide soignant nuit	3	2,3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>17,8</b>
<b>Soins</b>		
Médecin	1	0,11
Psychologue	1	0,2
Infirmier	1	0,8
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1,11</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31</b>	<b>27,76</b>

**PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION**

**COUT DE LA CONSTRUCTION : 5 256 690 €**

<b>CONSTRUCTION : PLAN DE FINANCEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
Subvention Communauté de communes sur terrain	<b>15 245 €</b>
Autofinancement sur terrain	<b>82 200 €</b>
Subvention CG (30%) plafonnée à 61 K€ la place FV et 77 K€ la place FAM	<b>579 600 €</b>
Emprunt PLS	<b>3 200 000 €</b>
Emprunt complémentaire	<b>1 379 644 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 256 690 €</b>



## **DEROULEMENT**

---

- **ACCUEIL –16H15 A 16H30**
  
- **COUPE DU RUBAN – 16h40**  
Mot d'Accueil par M. Richard CARPENTIER, directeur
  
- **VISITE DE L'ETABLISSEMENT – 16h45**
  
- **ALLOCUTIONS – 17H15**
  - Madame Maryvonne **DUTERTRE**, Présidente d'Amarres
  - Monsieur Jack **MEUNIER**, Président de l'Adapei
  - Monsieur Jean-Luc **BOURGEAUX**, Maire de Cherrueix
  - Madame Mireille **MASSOT**, Vice-Présidente du Conseil Général
  - Représentant de l'Etat
  
- **VERRE DE L'AMITIE – 17H45**

Adapei – les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine  
17 rue Kerautret Botmel – CS 77428 – 35044 RENNES  
CEDEX  
Tél. : 02 99 22 77 10  
[www.adapei35.com](http://www.adapei35.com)

Contact presse : Stéphanie GUITTON  
Tél. 02 99 86 17 41